

Saviez-vous que.....



Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial Au pied de l'échelle

**4955 Grande-Allée Brossard, QC J4Z 3G1
450-678-4812**

Édition Spéciale Vacances Estivales !!!



Vacances et fermetures d'un service de garde en milieu familial

La RSG doit obligatoirement fermer son service de garde 25 jours par année (8 journées fériées et 17 jours pour vacances). Elle peut volontairement ajouter d'autres journées de fermeture. Pour toutes ces journées de fermeture, la RSG doit vous aviser par écrit dans l'entente de service ou dans une lettre distincte.

Référence : Ministère de la famille... Instructions # 11

La prise des journées non déterminées d'APSS s'établit comme suit :

a) Au moins dix (10) journées, dont cinq (5) prises de manière consécutive, sont prises au cours de la période privilégiée, qui commence le lendemain du jour de la fête nationale du Québec et se termine le lendemain du jour de la fête du Travail. Avant de prendre ces journées non déterminées d'APSS, la RSG doit dans tous les cas transmettre aux parents, au plus tard le 1^{er} juin, un avis écrit, indiquant les dates où ces journées seront prises.

b) Quant au solde, le cas échéant, il peut être pris à tout autre moment de l'année de référence en cours. La RSG doit transmettre aux parents un avis écrit indiquant les dates où ces journées seront prises au plus tard (15) jours précédant ces journées, à l'exception des situations imprévues.

Que se passe-t-il lorsque la RSG prend des vacances?

En plus des 17 jours obligatoires de fermeture, la RSG peut fermer son service de garde pour vacances. Dans ce cas, le nombre de jours de fermetures pourrait être indiqué dans l'entente de services que vous avez conclue avec elle. Elle peut également garder son service ouvert, en prenant une remplaçante. Mais dans ce cas, tous les enfants inscrits devront avoir accès au service de garde. En son absence, la RSG continue cependant à assumer la responsabilité de l'application de son programme éducatif.

Chaque service de garde est unique Tout comme vous

Un programme adapté à chaque milieu et équilibré

«Chaque service de garde doit appliquer les principes du programme éducatif en tenant compte de ses ressources et des possibilités que lui offre son environnement. Il doit adapter le programme à l'âge de l'enfant et à la période de la journée pendant laquelle il fréquente le service. La santé, la sécurité et le bien-être de l'enfant doivent toujours demeurer ses premières préoccupations.

Si les activités peuvent varier d'un service de garde à l'autre, le programme éducatif quotidien doit être équilibré :

- jeux à l'intérieur et à l'extérieur;
- jeux calmes et actifs;
- activités individuelles et collectives

Ainsi, les responsables d'un service de garde en milieu familial :

- supervisent les jeux de l'enfant et recueillent, en l'observant, des renseignements essentiels pour l'accompagner dans d'autres activités;
- mettent à sa disposition le matériel dont il a besoin pour des jeux qui conviennent à ses goûts et à ses possibilités;
- le soutiennent et l'encouragent»

<http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/rsg/programme-educatif/Pages/objectifs-et-principes.aspx>

Le Bureau coordonnateur est là, entre autres pour rendre disponible aux parents, l'information concernant la prestation de services de garde Site Internet : apde.ca

